

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 19
- Votants : 24
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 1

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikael, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : BAUMGARTEN Christian à GOMES François ; GARNIER Céline à LARGEAU Vanessa ; LE BARS Arlette à ROUXEL Patricia, LECUILLER Lysiane à THIBAUT Evelyne, MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Date de convocation : Le 13 septembre 2023

Date d'affichage : Le 13 septembre 2023

Fait à Aigondigné,
Le 02 octobre 2023
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance : Pierre RIVAULT

Le quorum est atteint ; le Conseil municipal peut valablement délibérer

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin est reporté au prochain Conseil municipal.

Présentation de Monsieur Mikael SACHOT, nouveau responsable des Services Techniques.

Délibération 2023_068 : FINANCES

Objet : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES DE MOUGON

Madame Le Maire expose que Le marché de la restauration collective des écoles de Mougon, confié en 2020 à la société « RESTORIA » arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

Il s'agit aujourd'hui de lancer une consultation sous la forme d'un marché public à procédure adaptée (MAPA) qui sera publié d'ici fin septembre après validation du Conseil Municipal pour une remise des offres au plus tard le 06 novembre 2023.

Le marché prendra effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour mémoire, le coût de ce marché était :

2021 : 84091.48€ pour 29 733 repas servis soit 2.83€
2022 : 91 798.28€ pour 31 404 repas servis soit 2.91€
2023/09 : 62 441.99€ pour 18 182 repas servis soit 3.43€

Il est proposé de diminuer les composants servis (Menus à 4 composantes ou lieu de 5) et de supprimer l'option des repas adultes.

Le menu 4 composantes comprend :

- ✓ un plat principal : à base de viande, de poisson, d'œuf ou d'aliments source de protéines végétales ;
- ✓ un accompagnement : légumes ou féculents ;
- ✓ deux périphériques : une entrée, un produit laitier ou un dessert.

Débat :

- Le conseil municipal demande si la suppression de composantes exercera une influence sur la qualité des repas servis.
Madame le Maire précise que la suppression d'une composante ne change pas le grammage, ni l'équilibre alimentaire des menus.

- Une autre interrogation porte sur l'option « liaison »
Madame le Maire déclare que le restaurant des écoles de Mougou a été équipé de fours afin de faire remonter les plats en température. La liaison froide est la seule option demandée. Madame le Maire précise également que l'option à 4 composantes est privilégiée à celle à 5 composantes. L'option à 4 composantes retient soit le fromage, soit le dessert.

Pour rappel, le montant maximum du repas facturé est de 2.60€

- Une autre question porte sur la préparation des repas en interne et l'interrogation de la pertinence de créer une cuisine centrale.
Madame le Maire répond que la quantité de repas produite dans nos écoles peut nous permettre de créer une cuisine centrale. Une réflexion a été menée à ce sujet mais n'a pas abouti dans l'immédiat car les compétences en interne manquent.

Se pose la question de l'externalisation complète de la production des repas ?
Mme le Maire précise que cela impliquerait une suppression d'emplois alors que nos cheffes font un excellent travail.

Une étude doit être néanmoins relancée pour la création d'une cuisine centrale et, pour cela, la commune doit être accompagnée sur ce sujet. Il conviendrait de solliciter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur ce projet.

En outre, un élu fait remarquer qu'un tel projet constituerait un gros investissement. Madame le Maire précise que plusieurs options sont possibles notamment l'extension d'une de nos cuisines ou bien l'utilisation de la cuisine de la salle des

fêtes de Mougon ou Thorigné par exemple. L'étude permettrait d'examiner les solutions possibles.

- Le marché est ouvert à tous les distributeurs.
- Enfin, un élu demande si nous avons les moyens de quantifier le gaspillage alimentaire.

Madame le Maire précise que, pour la gestion des déchets alimentaires, des composteurs ont été mis en place. L'expérience a déjà été réalisée à l'école de Sainte Blandine ; En outre, nous devrions être accompagné par Mellois en Poitou sur ce sujet (en principe) dans le cadre du PLPDMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le lancement du marché pour la fourniture de repas en liaison froide pour l'école primaire de Mougon.
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférent

Délibération 2023_069 : AFFAIRES GENERALES

Objet : DGF - ACTUALISATION DE LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est prise en compte dans la dotation de solidarité rurale (DSR) et non dans la dotation forfaitaire.

Chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Vu les articles L 2334-1 à L2334-23 du CGCT,

Madame le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Une délibération est nécessaire pour l'ajustement de cette longueur.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. L'état DGF fait apparaître 31/12/2022 un total de 212 403 mètres de voies appartenant à la commune.

Le tableau ci-dessous retrace les nouvelles voiries créées en 2023 :

Nom de la voirie	Type de recouvrement	Longueur de la voirie (ml)
Liaison IAA	Enrobé	150 ml

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'actualisation de longueur de voirie classée dans le domaine public communal.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Délibération 2023_070 : AFFAIRES GENERALES

Objet : CONVENTION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES ABRIS VOYAGEUR (ABRIS BUS)

Vu les délibérations 2019_48 V2 et 2019_48 bis V2 concernant les demandes de subvention portant sur l'opération d'aménagement du Centre Bourg de Mougou,

Vu la réalisation des travaux d'aménagement incluant un nouvel arrêt de bus situé rue Yann Rouillet « place de la Gasse »,

Vu l'installation de deux nouveaux abris Voyageurs de La Région Nouvelle Aquitaine, la convention concernant « les équipements en abris voyageurs des arrêts de lignes structurantes avec la commune d'Aigondigné » doit faire apparaître la date de la délibération du Conseil municipal.

Cette convention précise les différentes obligations des parties concernant notamment l'entretien des abris et de leurs abords entre la commune et la Région.

- Madame le Maire précise que les abris ne sont pas obligatoires mais ont été installés car la commune constitue une plateforme intermodale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'installation de 2 abris de voyageurs « Place de la Gasse » à Aigondigné

Délibération 2023_071 : AFFAIRES GENERALES

Objet : EXTINCTION DE CREANCE IRRECOURABLE - LOCATION DE GARAGE A SAINTE BLANDINE

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes à la suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2021 et 2022.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour donner suite à une procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 125.55 € x 4 trimestres soit 502.20 € pour le budget principal.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'éteindre les créances susmentionnées.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Informations diverses :

Etat des engagements pris par délégation

Type	Ordre	Exer.	R/D	Objet	Montant initial	Reste
Devis	36	2023	D	CTER ave E Girard Tranche 2 cond	10 687,86	10 687,86
Devis	37	2023	D	CTER ave E Girard Tranche 2 ferme	40 319,48	40 319,48
Devis	38	2023	D	Aménagement extérieur biblio	6 833,70	6 833,70
Devis	39	2023	D	Jointement clocher église	6 457,48	6 457,48
Devis	40	2023	D	Dotat° CTM, RST et apprenti	1 042,91	1 042,91
Devis	41	2023	D	Bus Ec Moug Prissé La Charrière	225,00	225,00
Devis	42	2023	D	Ecran interactif SpeechiTouch 65" MM	3 638,82	3 638,82
Devis	43	2023	D	Ecran interactif SpeechiTouch 75" EM	4 369,92	4 369,92
Devis	44	2023	D	PC portable x7 HP 250 G9 Prof Moug	6 274,92	6 274,92
Devis	45	2023	D	Refect° membrane toit éc Prim Moug	11 925,02	11 925,02
Devis	46	2023	D	Refect° étanchéité toit et tuiles éc Prim Moug	4 816,88	4 816,88
Devis	47	2023	D	Refect° toit cant Aigonnay	5 240,88	5 240,88

Marché	48	2023	D	Camion Renault polybennes EJ345YJ	90 190,00	90 190,00
Devis	49	2023	D	Réparat° balayeuse	1 004,04	1 004,04
Devis	50	2023	D	CB Caniveau rue Varadier	1 020,00	1 020,00
Devis	51	2023	D	Barrière sécu bus éc Mat Moug	4 704,00	4 704,00
Devis	52	2023	D	Chauffage biblio Thor 2 PAIC Daikin	19 937,94	19 937,94
Devis	53	2023	D	Trottoir muret rue Varadier	4 143,37	4 143,37
Devis	54	2023	D	Volets roulants site scol	18 493,49	18 493,49
Devis	55	2023	D	Refect° toit maison Rouillet Zingerie	5 136,79	5 136,79
Devis	56	2023	D	Refect° toit maison Rouillet	30 259,68	30 259,68
Marché	2	2023	D	Lot1 Fossé 2023	19 680,00	19 680,00
Marché	3	2023	D	Lot2 PATA 2023	29 790,00	29 790,00

Le débat porte sur l'effacement des réseaux Av Etienne Girard. Madame le Maire précise que les devis seront présentés lors du prochain Bureau Municipal du 03/10/2023.

La question se pose également des travaux à Montaillon pour l'enfouissement de réseaux des lignes à haute tension ; Il aurait pu être demandé un effacement des réseaux dans le même temps. Mme le Maire précise qu'effectivement, il aurait été opportun de saisir le Comité d'effacement de réseau (CTER) pour étudier l'effacement des réseaux en traversée de Montaillon. Malheureusement, l'information est parvenue trop tardivement.

Madame le Maire va demander au SIEDS d'être tenue informée plus en amont afin de pouvoir mutualiser ces effacements avec leur enfouissement.

Monsieur Pierre RIVAULT fait état d'un ajustement du prix du PATA : de 29000€ à 34000€.

Ressources humaines

Madame le Maire délégué aux ressources humaines informe l'assemblée de l'arrivée de 5 agents ayant rejoint la commune et leur affectation. Elle annonce également le départ de quatre agents.

Bilan de la période estivale

Téléphonie/ Internet

Le prestataire de la téléphonie et Internet s'est déplacé au mois de juillet pour établir un diagnostic sur les dysfonctionnements récurrents rencontrés depuis plusieurs mois au sein des écoles et des bâtiments administratifs de la commune.

Cette visite a permis de résoudre un certain nombre de problèmes, notamment dans le cadre de l'utilisation des téléphones fixes.

Elle a également permis de constater une panne au niveau de l'école élémentaire de Mougou. La réparation est en cours puisque la fibre a été posée et le raccordement au réseau interviendra dans les prochains jours.

Pour ce qui concerne l'école de Thorigné, le réseau Wifi est peu performant ; une demande de faveur auprès de l'opérateur Orange est en cours pour un retour vers une liaison cuivre. Dans le cas contraire, une gestion de l'utilisation du wifi sera nécessaire afin de ne pas saturer la réception.

Pour les problèmes de téléphonie, les appareils doivent rester branchés et un ticket ouvert auprès de la comptable de la commune qui en informe le support technique du prestataire.

Titres sécurisés

Après une période de tests nécessaire et utile au mois d'août, le dispositif est désormais ouvert au grand public depuis le mardi 05 septembre, 7 mois exactement après le lancement de cette nouvelle mission de service public.

Trois agents sont plus particulièrement dédiés à cette mission et deux autres sont en cours de formation pour pallier les éventuelles absences et assurer une continuité de service.

Bilan dispositif « Argent de poche »

Pour cette troisième année du dispositif « Argent de poche » en collaboration avec la Mission Locale, la commune a reçu 40 jeunes qui ont effectué 378 demi-journées de travail. 5 670€ ont été dépensés pour une enveloppe allouée de 6 990€.

Les jeunes ont effectué des missions auprès des services scolaire, technique, administratif, l'EHPAD, le centre de loisirs et auprès des élus de la commune.

Il est proposé de financer des tee-shirts pour la campagne 2024. L'idée est bonne et devra être abordée dans le cadre du dispositif 2024.

Madame le Maire remercie l'ensemble des participants ayant encadré les jeunes : élus, agents ainsi que les associations. Le dispositif est un vrai succès.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2023-2024 s'est bien déroulée dans l'ensemble.

Tout le nouveau matériel informatique prévu a été livré juste avant la rentrée. La préparation des écoles par les agents « scolaire » et les agents du service technique pour les extérieurs et leurs abords a été réalisée conformément à la planification établie.

Le lundi 04 septembre 2023, le nouvel inspecteur de circonscription est venu assister à la rentrée scolaire des écoles de Mougou et Thorigné. Madame le maire a pu échanger avec lui à l'école de Thorigné.

La chaleur n'a pas facilité cette rentrée.

Rappel des effectifs scolaires : Cette année, 445 élèves ont rejoint les cinq écoles d'Aigondigné soit 16 de moins que le cycle scolaire 2022-2023.

Catastrophe naturelle

À la suite des deux séismes ayant touché le département vendredi 16 juin 2023 soir et samedi 17 juin 2023 matin, le ministre de l'Intérieur a déclenché la procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle concernant ce tremblement de terre.

Les communes doivent recenser les dégâts subis par les habitants lors du dépôt de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en utilisant l'application iCatNat.

Les dossiers doivent être déposés sur iCatNat au plus tard le 27 juin 2023 à 18h00.

La commission interministérielle se réunira le 29 juin 2023 pour instruire les dossiers reçus.

Une seconde commission s'est réunie le 18 juillet 2023 pour traiter les dossiers reçus entre le 28 juin et le 16 juillet 2023.

Les dossiers ont été une nouvelle fois transmis à CATNAT le 29 août 2023. Le dossier de la commune est en cours d'étude par le bureau d'étude sismique du bureau de la sécurité civile et de la défense nationale de la préfecture des Deux Sèvres.

Séisme Maroc

La Préfecture des Deux Sèvres a relayé un communiqué du délégué du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre de l'activation du Fond d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales réalisé le samedi 09 septembre 2023. Les collectivités territoriales ont la possibilité de participer à cet appel de solidarité financière dont les promesses de dons s'élèveraient déjà à plus de deux millions d'euros.

De ce fait, beaucoup d'associations font des appels aux dons dont l'état.

La question se pose des compétences de la commune sur les relations internationales.

Le Maroc ne souhaite pas l'aide de la France car il y a un problème d'accord entre les deux pays.

Les pompiers sont formés à ces extractions lors des tremblements de terre et se rendent dans les pays sinistrés. Les associations interviennent sous mandat ONG via l'ONU.

Le Conseil municipal s'interroge sur le fait qu'on n'ait pas eu cette réflexion lors d'autres tremblements de terre ou catastrophes naturelles dans d'autres pays.

Madame le Maire précise qu'elle relaie une demande qui lui a été faite par les services de l'Etat et d'autres appels aux dons ont été relayés notamment pour l'Ukraine dernièrement.

Le Conseil municipal ne souhaite pas participer à l'appel de solidarité financière.

Recensement 2024

Aigondigné fait partie des communes désignées pour réaliser le recensement 2024 comme cela avait été le cas en 2019.

Monsieur Emmanuel CHAZAL, du service à la population a été désigné pour piloter cette mission.

Actualités Mellois en Poitou

Madame le Maire présente un point des dernières actualités de Mellois en Poitou. A retenir la validation des Zones d'activités communautaires lors du Conseil communautaire du 29/06/2023.

Pour mémoire, la communauté de communes devait procéder à l'inventaire des zones d'activités économiques sur l'ensemble du territoire et définir des critères permettant de qualifier les ZAE d'intérêt communautaire.

Intercommunalités de France préconise d'utiliser à minima les critères suivants :

- La vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme
- Elle présente une certaine superficie et regroupe habituellement plusieurs établissements ou entreprises
- Elle affiche une cohérence d'ensemble et une continuité territoriale
- Elle est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement, mais peut être spontanée
- Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné

Critères retenus pour définir une ZAE

Préconisation des critères (selon note technique ADCF de janvier 2016)	Transposition dans le cas de la CC Mellois en Poitou
1 - La vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme	L'inscription de la vocation économique des espaces concernés au SCOT
2 - Elle représente une certaine superficie et regroupe habituellement plusieurs établissement / Entreprises	Sa surface totale est au minimum de 5 hectares Elle regroupe au moins : - 4 établissements - 15 emplois
3 - Elle affiche une cohérence d'ensemble et une continuité territoriale	Elle est constituée d'un seul ensemble en continuité Elle dispose d'une voirie interne qui lui est spécifique et dont la vocation est de desservir les entreprises présentes sur la zone
4 - Elle est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement	Elle a fait l'objet d'un permis d'aménager
5 - Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné	La zone dispose de foncier commercialisable sous maîtrise foncière publique ou optimisable ou d'un potentiel d'extension au titre du zonage d'un document d'urbanisme en cours.
Critères complémentaires	Définition du critère
6 - Absence de mitage ou de conflits d'usage avec l'habitat	Elle ne comporte pas de locaux d'habitation.
7 - Arbitrage par les élus	Elle est considérée par les élus comme une polarité de développement économique future à l'échelle du territoire.

Seulement 15 espaces d'activités sont inscrits au SCOT et classés en ZAE dont les ZAE « Les Jastreux » et « Les Grandes Versannes » à Aigondigné

Les ZA « Chêne Gaurichon » et « La Gatine » ne font pas partie des ZAE.

Il est posé la question de bénéfice de la TASCOT au profit de la commune concernant l'éventuelle extension du magasin SPAR ? Mme le Maire pense que la TASCOT devrait être versée à la commune.

Forum des Maires

Madame le Maire fait un point d'information sur différents sujets évoqués lors du forum des maires avec Mme la Préfète des Deux-Sèvres :

Ad'ap : où en sommes-nous ?

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005.

➤ Pour les Ad'ap en cours, dont la durée est supérieure à 3 ans, les maîtres d'ouvrage doivent assurer un suivi de l'avancement, par :

- ✓ un bilan à mi-parcours,
- ✓ le bilan de fin d'Ad'ap

➤ Des attestations d'achèvement des travaux doivent être réalisées et envoyées au préfet qui a validé l'Ad'ap dans les deux mois qui suivent la fin des travaux.

➤ Un état des lieux est en cours par la DDT

Plan d'action « Mal-être agricole » : Les maires sont des relais d'information pour la prévention du mal-être agricole. Un flyer sera diffusé.

ZAN : mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et accompagnement des élus locaux

Rappel des objectifs de la loi Climat et résilience en matière d'artificialisation : zéro artificialisation nette en 2050, avec une première étape de diminution de 50 % la consommation des espaces sur la période 2021-2031 par rapport à la période de référence 2011-2021.

- **Création d'une garantie rurale d'un hectare par commune** de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Concerne toutes les communes du département (PLUi en vigueur ou prescrit), pour la période 2021-2031, **avec une majoration pour les communes nouvelles créées depuis 2011**
- De nouveaux outils à disposition des élus locaux pour faciliter la transition vers l'atteinte des objectifs ZAN : **droit de préemption urbain pour permettre la renaturation, la réhabilitation de friches** ; sursis à statuer lorsqu'un projet pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF

- Poursuite de l'accompagnement des collectivités par l'État, notamment par la pérennisation du fonds vert en 2024 avec les **mesures de recyclage foncier et de renaturation qui contribuent à la sobriété foncière et à la lutte contre l'artificialisation**

Dispositif « Village d'avenir » : Aigondigné n'est pas éligible

Modalités simplifiées pour subventions DETR et DSIL :

- Dépôt des dossiers de demande de subvention uniquement sur la plate-forme « démarches simplifiées »
- Les dossiers déposés en 2023 qui n'ont pas été financés et qui font l'objet d'une demande expresse de report n'ont pas à être déposés une seconde fois.

A cet effet, Il convient de redéposer le dossier « Construction d'un complexe sportif » pour 2024.

Activités à venir

Dates	Quoi ?	Qui ?	Où ?
samedi 30 septembre 2023	Brocante solidaire	Belle et Lambon	SDF Tauché
samedi 7 octobre 2023	Super Loto	MAM 123 Petits Pas	SDF Thorigné
samedi 14 octobre 2023	Retransmission Rugby	Comité des Fêtes Aigondigné	SDF Mougou
dimanche 15 octobre 2023	Fête de la Science	Pays d'Art et d'Histoire	SDF Tauché
mercredi 18 octobre 2023	Jeu d'orientation	CEST	carrière Cinq Coux
vendredi 20 octobre 2023	Retransmission Rugby	Comité des Fêtes Aigondigné	SDF Mougou
vendredi 27 octobre 2023	Retransmission Rugby	Comité des Fêtes Aigondigné	SDF Mougou
vendredi 10 novembre 2023	Soirée jeux	Belle et Lambon	SDF Thorigné
samedi 11 novembre 2023	Cérémonies 11 novembre	Commune	4 communes déléguées
vendredi 17 novembre 2023	Soirée Beaujolais	Foyer rural Sainte Blandine	SDF Tauché
samedi 18 novembre 2023	Repas des Aînés	CCAS	SDF Thorigné
samedi 18 novembre 2023	Exposition Atelier de la Gasse	Atelier de la Gasse	SDF Mougou
dimanche 26 novembre 2023	Marché de Noël	Commune + Comité des Fêtes Aigondigné	SDF Thorigné

samedi 2 décembre 2023	Une naissance un Arbre	Commune	hall SDF Thorigné
---------------------------	---------------------------	---------	-------------------

Agenda

03 octobre 2023 : Bureau Municipal

17 octobre 2023 : Conseil Municipal